

régime pendant un an et demi pour que nous puissions y réfléchir, mais je crains que nous le perdrons à jamais. A mon avis, même le parti conservateur ne saurait enrayer ce progrès que d'autres citoyens de notre pays essaient de faire. Il semble que ni l'un ni l'autre de ces partis ne veut faire face aux compagnies d'assurance privées et donner au peuple canadien des mesures sociales vraiment avancées.

• (9.50 p.m.)

[Français]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, le présent projet de loi, soit le bill C-227, nous invite à améliorer la santé et à soulager les maladies. Ce sont là deux motifs fort louables, surtout lorsque l'on sait que les maladies constituent, pour le pays et pour les Canadiens, une perte d'argent et de temps.

En 1963, la maladie a entraîné la perte de 100 millions de jours de travail, soit plus d'un milliard 600 millions de dollars ou 3.8 p. 100 du produit national brut. Par comparaison, les grèves dans l'industrie ne représentent même pas 1 p. 100 des pertes occasionnées par la maladie.

Ce bill C-227 nous indique, dans ses dispositions, comment le gouvernement central entend participer à un programme provincial d'assurance-maladie, en défrayant 50 p. 100 du coût si une province se soumet aux quatre conditions suivantes: premièrement, le programme doit être administré par l'État ou une agence à but non lucratif; deuxièmement, il doit être universel, c'est-à-dire s'appliquer à 90 p. 100 de la population au moins; troisièmement, il doit être transférable et, quatrièmement, il doit couvrir tous les frais médicaux.

J'examine, monsieur l'Orateur, ces différentes conditions, et j'aurai l'occasion d'y revenir à la fin de mes remarques. Mais je me demande si l'indication de ces quatre conditions, à elles seules, justifiait le gouvernement central d'intervenir dans le domaine de l'assurance-maladie.

Pour ma part, je trouve que les provinces, individuellement et entre elles, pouvaient facilement déterminer ces quatre conditions-là et en convenir, surtout depuis que les différentes provinces canadiennes se réunissent annuellement dans une conférence des premiers ministres provinciaux, et que s'érigent à travers le pays une coordination et une collaboration interprovinciales.

On dirait que le gouvernement central, qui veut faire le débonnaire, encore le Père Noël, quelques mois avant le temps, offre aux provinces des sommes d'argent, et établit des conditions comme si les provinces étaient des enfants mineurs, des petites filles arriérées, n'étant pas capables de s'occuper elles-mêmes

[M. Howe (Hamilton-Sud).]

de l'organisation de leur garde-robe. C'est encore la continuation, monsieur l'Orateur, de la centralisation effrénée que le gouvernement actuel pratique, et dans tous les domaines malgré les déclarations fort éloquentes, semble-t-il, d'après les rapports des journaux d'hier soir, à l'occasion d'une soirée de fête, alors que le parti libéral canadien, terminant un congrès, disait: tant et aussi longtemps que nous n'amendons pas la constitution canadienne, nous devons la respecter. Cette déclaration a fait les manchettes de plusieurs journaux.

Il y avait également le très honorable premier ministre (M. Pearson) qui ajoutait, dans un discours dont lui seul a le don de tourner, en parlant du parti libéral et du gouvernement libéral au pouvoir, il disait, en quelque sorte: Nous ne comptons pas et nous ne devons pas usurper ou détruire les pouvoirs et les juridictions que la Constitution a concédés aux provinces.

Voilà des belles déclarations, monsieur l'Orateur, qui sont très récentes et qui ont été prononcées hier soir. La théorie est là, la déclaration est là; mais aujourd'hui, dans la pratique, cette inconséquence systématique, on présente, en deuxième lecture, un projet de loi qui contrecarre l'esprit et la lettre de la Constitution canadienne, qui relègue aux provinces, uniquement et de façon exclusive, les domaines de l'assurance et les domaines de la maladie.

Alors, c'est pourquoi, en cette Chambre depuis le 18 janvier dernier, nous avons la sensation de plonger davantage dans un chaos constitutionnel où le présent gouvernement nous relègue sans cesse. Le présent gouvernement refuse d'instituer un comité parlementaire pour la Constitution canadienne. Il refuse de permettre aux honorables députés de cette Chambre et aux législateurs de ce Parlement d'amender ce vieux texte de 1867 afin, semble-t-il, de l'adapter... Puis-je vous signaler qu'il est dix heures?

M. l'Orateur: Je regrette, mais je ne crois pas que l'honorable député puisse signaler qu'il est dix heures immédiatement. Mais, ce n'est pas là le but de mon intervention. Je veux simplement lui rappeler que nous discutons présentement d'un bill qui se rapporte à l'établissement de soins médicaux au Canada, et il me semble que le discours qu'il fait dans le moment ne s'apparente pas de très près au principe du bill que nous considérons dans le moment. Il est possible que l'honorable député n'en soit encore qu'à son introduction mais si tel est le cas, je l'invite à en venir au plus tôt à la substance de son discours.

M. Allard: Monsieur l'Orateur, quand je terminerai mes remarques, ce soir ou demain, vous constaterez que ce sont les prémisses de